

2. MAMROT – Visite de pérennité – Station d'épuration;
7. Réseau d'aqueduc et d'égout – Rue Roger – Demande de branchement;
8. Parc éolien du Lac-Alfred;
9. Demandes d'appui :
 1. CPA Frimousse;
 2. Camp musical du lac Matapédia;
 3. Questionnaire d'évaluation – Club Lions de Sayabec;
 4. Municipalité de Saint-Cléophas;
 5. Chevaliers de Colomb – Gala folklorique;
 6. Garde paroissiale;
10. Société d'habitation – Révision budgétaire – OMH;
11. Énercon Canada – Remboursement règlement 2013-04;
12.
 1. Paiement de fournisseur – Taxe d'accise – Rue Roger – Eau potable;
 2. Paiement des fournisseurs – Taxe d'accise – Rue Marcheterre;
 3. Paiement des fournisseurs – Règlement 2012-07 – Biomasse;
13. Urbanisme :
 1. Infraction - 220, deuxième rang;
 2. Infraction - 34, rue Boulay;
 3. Infraction - 43 à 47 rue de l'Église;
14. Soumission – Approvisionnement en biomasse forestière – Coop forestière de la Matapédia;
15. Prix des terrains résidentiels appartenant à la Municipalité;
16. Rue Marcheterre – Octroi de contrat – Conduites d'eau et d'égout;
17. Appel d'offres – Sous-stations;
18. Centre sportif- Restaurant;
19. Offre de services – Mandat professionnel – Réhabilitation du terrain du 7, boulevard Joubert Ouest;
20. Invitations :
 1. Chambre de commerce - Petit déjeuner des experts;
 2. CLD – La Fête des moissons;
 3. Fabrique de Sayabec;
 4. Spectacle de la Maison des Jeunes;
 5. Souper des Présidents-Présidentes;
21. Centre sportif – Début d'emploi des employés;
22. Nomination d'un chemin privé – Monsieur Mario Bérubé;
23. Appel d'offres regroupé – Matières résiduelles – MRC de La Matapédia;
24. Affaires nouvelles :
 1. _____;

2. _____ ;
 3. _____ ;

25. Période de questions;
 26. Levée de l'assemblée.

Résolution 2013-09-373

Procès verbaux

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès verbaux d'août 2013 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2013-09-374

Comptes à accepter

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois d'août 2013 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 37 858.20 \$, les crédits étant disponibles au budget.

NOM DES COMPTES	MONTANTS
BELL MÉDIA	1 054.71 \$
BÉTON PROVINCIAL	2 736.41 \$
BIO-VALLÉE	146.42 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	154.08 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN	299.08 \$
CARON LECLERC DENISE	30.00 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	250.25 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	3 900.00 \$
CLÉROBEC INC.	1 184.75 \$
COMITÉ DE LA FÊTE AU VILLAGE	70.00 \$
CONSTRUCTION GHISLAIN D'AMOURS	747.34 \$
CORPORATION SUN MÉDIA	1 134.85 \$
DEKETA SOLUTIONS	598.37 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	10.00 \$
FABRIQUE DE SAINT-CLÉOPHS	75.00 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	196.50 \$
FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36.00 \$
FONTAINES DIAMANT	870.37 \$
GARAGE YVAN THIBAUT	76.11 \$
GARE PATRIMONIALE DE SAYABEC	103.50 \$
GROUPE LECHASSEUR	2 437.78 \$
GROUPE VOYER	2 597.20 \$
LES SERRES DE LA BAIE	3 424.11 \$
MATIC SOLUTIONS ENR.	561.13 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	1 630.79 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	149.49 \$
PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE	505.89 \$
PELLETIER ANTOINE	325.76 \$
POMPE À EAU LAUNIER ET FILS INC.	341.28 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	133.49 \$
RACJ - QUÉBEC	249.00 \$
REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC	1.00 \$

RÉGULVAR	740.44 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	2 613.33 \$
ROBERT BOILEAU	1 193.44 \$
ROY MARIELLE	60.00 \$
SANTERRE GASTON	550.00 \$
SÉCURITÉ BERGER	108.15 \$
SERVICES KOPILAB	157.24 \$
SONIC	1 917.25 \$
SOUDURE MOBILE	109.35 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER	143.17 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
VILLE D'AMQUI	2 287.50 \$
VISA DESJARDINS	2.07 \$
VISION SOLAIRE	1 578.61 \$
TOTAL	37 858.20 \$

Résolution 2013-09-375

**Règlement 2013-07 –
Chemins et routes
ouverts à la circulation**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2013-07

**CHEMINS ET ROUTES OUVERTS À LA CIRCULATION DES
VÉHICULES AUTOMOBILES DURANT L'HIVER 2013-2014.**

Attendu qu'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 12 août 2013 par monsieur Jocelyn Caron, conseiller;

Attendu qu'il est de l'intérêt des contribuables qu'ils soient informés des chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2013 – 2014;

En conséquence, il est par le présent règlement statué et décrété et le conseil statue et décrète les routes énumérées dans le présent règlement ouvertes à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2013-2014 :

Rues du village	12.25 km
Chemin Vaillancourt	0,40 km
Route Sayabec/St-Noël	6,68 km
Chemin Douzième rang Ouest	0,06 km
Route six (Route 132 Ouest)	0,80 km
Route Melucq	2,64 km
Chemin Deuxième Rang Est	3,87 km
Chemin Troisième Rang Est Seigneurie	3,98 km
Route Pouliot	1,49 km

soit une longueur d'environ 32,17 km

Il est donc proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement que le règlement 2013-07 « Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2013-2014 » est adopté.

Le présent règlement abroge le règlement 2012-09 dans son entier et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013.

Danielle Marcoux,
mairesse

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

/jc

Résolution 2013-09-376

Règlement 2013-02 - Avis de motion

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 2013-02 autorisant l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot numéro 5 305 134 situé entre la polyvalente et le centre communautaire, et ce malgré toutes dispositions contraires prescrites par le règlement de zonage numéro 2005-04.

Résolution 2013-09-377

Emprunt de gré à gré

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le financement de gré à gré avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du règlement 2012-17 concernant une somme de 60 000 \$ pour l'instauration d'un programme de rénovation Québec visant la bonification d'un projet accès logis dans la municipalité de Sayabec.

Le taux soumis par la Caisse Desjardins Vallée sera de 4,79 %, pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018. Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant cette entente.

Résolution 2013-09-378

Règlement d'emprunt – Avis de motion

Monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement d'emprunt concernant la réhabilitation du 7, boulevard Joubert Ouest à Sayabec.

-
- 6.1 Dépôt d'un document du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant le tonnage de matières résiduelles résidentielles déclarées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

- 6.2 Un courriel de madame Lynn Lafortune du MAMROT informe la municipalité que la dernière visite de pérennité a été effectuée le 29 mai 2008. Ils aimeraient effectuer une nouvelle visite le 17 septembre prochain et elle voudrait connaître la disponibilité de la municipalité ainsi que celle de l'opérateur.
-

Résolution 2013-09-379

Réseau d'aqueduc et d'égout

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le branchement au service d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Sayabec pour monsieur Robin Rioux demeurant présentement au 385, route 132 Est à Saint-Moïse et devenu propriétaire du lot numéro 5 158 103 situé dans la rue Roger à Sayabec. Monsieur Rioux devra installer les équipements de pompage nécessaires afin de transférer ses eaux et ses boues usées dans le réseau d'égout de la municipalité, tel que lui a expliqué monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics.

Résolution 2013-09-380

Projet de parc éolien régional

**DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC
AU PROJET D'ACQUISITION D'UNE PART INDIVISE
DU PARC ÉOLIEN DU LAC-ALFRED PAR LA
MRC DE LA MATAPÉDIA**

CONSIDÉRANT QUE Le 14 septembre 2007, la MRC de La Matapédia a signé une entente de partenariat avec Hydroméga Services Inc. et EDF Énergies Nouvelles par laquelle ces derniers offrent à la MRC de La Matapédia l'option d'acheter une participation pouvant aller jusqu'à 10 % dans le parc éolien du Lac-Alfred;

CONSIDÉRANT QUE Les propriétaires actuels du parc éolien sont EEN CA Lac Alfred S.E.C. et Enbridge Lac Alfred Wind Project Limited Partnership, chacun détenant une part indivise de 50 % du parc éolien, sont liés par l'entente de partenariat mentionnée précédemment ;

CONSIDÉRANT QUE Le parc éolien du Lac-Alfred, comptant 150 éoliennes d'une puissance totale de 300 MW, est un des parcs éoliens parmi les plus grands au Canada, dont la moitié, soit 75 éoliennes, pour une puissance de 150 MW, sont en production depuis le 19 janvier 2013 et que l'autre moitié entrera en production à l'automne 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE L'article 111 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) permet à une municipalité régionale de comté d'exploiter, seule ou avec toute autre personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

CONSIDÉRANT QUE Le 13 mars 2013 la MRC de La Matapédia a adopté la résolution N° CM 2013-043 qui déclare et annonce son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité, dont celle conjointement avec les propriétaires actuels du parc éolien du Lac-Alfred, et possiblement avec la MRC de La Mitis, en faisant l'acquisition d'une

part indivise dudit parc éolien conformément aux dispositions de l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU' En vertu de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de la compétence prévue à l'article 111 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) relative à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité;

CONSIDÉRANT QU' En vertu de l'article 188.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de La Matapédia peut, par règlement, prévoir les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de ce droit de retrait ou à la cessation de l'exercice du droit de retrait;

CONSIDÉRANT QUE La MRC de La Matapédia a adopté le règlement N° 2013-08, modifié par le règlement N° 2013-10, fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour l'acquisition d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit;

CONSIDÉRANT QUE Ledit règlement prévoit l'acquisition d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred pouvant atteindre 10 %;

CONSIDÉRANT QUE Par ledit règlement les municipalités de la MRC de La Matapédia disposent des options suivantes quant à leur participation dans le projet :

- Option 1 : Adhésion pour une participation de base de 6.25 % dans le parc éolien;
- Option 2 : Adhésion pour une participation de base de 6.25 % et pour une participation additionnelle facultative de 3.75 % dans le parc éolien;
- Option 3 : Retrait du projet

CONSIDÉRANT QUE Le conseil de la Municipalité de Sayabec a pris connaissance dudit règlement et des documents soumis et qu'elle doit se prononcer sur son niveau de participation dans le projet ou sur son retrait de celui-ci en transmettant à la MRC de La Matapédia, avant le 15 septembre 2013, par courrier recommandé, une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle elle exerce son choix;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'aviser la MRC de La Matapédia qu'elle souhaite participer au projet d'acquisition par la MRC de La Matapédia d'une part indivise du parc éolien du lac-Alfred pour une participation de base de 6.25 % et pour une participation additionnelle de 3.75 % à partager avec les autres municipalités qui opteront pour une participation additionnelle. **Advenant le cas où certains pourcentages deviendraient disponibles, la Municipalité de Sayabec se montre intéressée à en faire l'acquisition.**

Résolution 2013-09-381

**Demande d'appui – CPA
Frimousse**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 389.66 \$ taxes incluses, afin d'appuyer le Club de patinage artistique Frimousse de Sayabec. Cette somme servira au paiement de la licence Ré:Sonne pour l'utilisation de musique, des spectacles son et lumière et ce, dans le but d'accompagner des événements en direct.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-09-382

**Demande d'appui – Camp
musical du lac Matapédia**

Afin d'être équitable avec tous les organismes de la municipalité, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 1 040.00 \$, taxes incluses, afin d'appuyer le Camp musical du lac Matapédia.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-09-383

**Demande d'appui – Club
Lions**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le formulaire « questionnaire pour évaluer les besoins de la communauté » distribué par le club Lions de Sayabec. Le Club Lions s'interroge sur les besoins de la communauté.

9.4 Ce point est reporté à la réunion du 3 octobre 2013.

Résolution 2013-09-384

**Demande d'appui –
Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$ afin d'appuyer les Chevaliers de Colomb pour l'organisation d'un gala folklorique qui aura lieu au centre communautaire dimanche le 15 septembre 2013.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-09-385

**Demande d'appui –
Garde paroissiale**

Il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$ afin d'appuyer la Garde paroissiale de Sayabec Inc. pour l'organisation d'un congrès de l'Union régionale des gardes paroissiales du Bas-St-Laurent qui aura lieu au centre communautaire samedi le 14 septembre 2013.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse et madame Marielle Roy, conseillère, ainsi que messieurs Jocelyn Caron, conseiller, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, au dîner au coût de 20 \$ par personne, pour un coût total de 80 \$.

Résolution 2013-09-386

OMH – Révision budgétaire

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Sayabec tel que présenté sur le rapport d'approbation du 1^{er} août 2013 de la Société d'habitation du Québec et d'autoriser le versement d'une somme de 21 843 \$ constituant la part de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-09-387

**Énercon – Demande de
remboursement**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec, d'autoriser la municipalité de Sayabec à demander à l'entreprise Énercon Canada le remboursement d'un montant de 187.41 \$, taxes incluses, (qui représente 1630 feuilles, incluant les taxes) pour l'envoi du règlement par la poste et un montant de 222.75 \$, taxes incluses, concernant les deux avis de publication (comprenant l'avis public d'entrée en vigueur et l'avis public de consultation) ainsi qu'une somme de 445.25 \$ concernant des honoraires du service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour la conception du règlement 2013-04 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage (couleur des éoliennes) de la municipalité de Sayabec pour un total de 855.41 \$.

CLÉROBEC INC.	830135	451.05 \$	44.99 \$	496.04 \$	22.57 \$	518.61 \$	Le 26 août 2013
							Installation de tuyaux
CLÉROBEC INC.	830144	81.47 \$	8.13 \$	89.60 \$	4.07 \$	93.67 \$	Le 26 août 2013
							Installation de tuyaux
CLÉROBEC INC.	830157	18.45 \$	1.84 \$	19.36 \$	0.91 \$	21.20 \$	Le 26 août 2013
							Installation de tuyaux
CLÉROBEC INC.	830219	0.99 \$	0.10 \$	1.04 \$	0.05 \$	1.14 \$	Le 27 août 2013
							Installation de tuyaux
CLÉROBEC INC.	830244	24.27 \$	2.42 \$	25.48 \$	1.21 \$	27.90 \$	Le 27 août 2013
							Installation de tuyaux
TOTAL		3 339.38 \$	333.10 \$	3 672.48 \$	166.97 \$	3 839.45 \$	

Résolution 2013-09-390

**Règlement 2012-07 –
Biomasse**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas au coût de 19 517.87 \$, incluant les taxes concernant le deuxième paiement pour le système de chaudière ainsi que la publication de l'appel d'offres dans le projet de la biomasse dans le cadre du règlement 2012-07.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 16 975.75 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 848.79 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 1 693.33 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714.

RÈGLEMENT 2012-07 - BIOMASSE							
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TOTAL	TPS	GRAND TOTAL	DATE
BELOTEQ	1029	16 639.75 \$	1 659.82 \$	18 299.57 \$	831.99 \$	19 131.56 \$	Le 30 août 2013
CORPORATION SUN MÉDIA	RR00148462	336.00 \$	33.51 \$	369.51 \$	16.80 \$	386.31 \$	Le 14 août 2013
TOTAL		16 975.75 \$	1 693.33 \$	18 669.08 \$	848.79 \$	19 517.87 \$	

Résolution 2013-09-391

**Billet d'infraction – 220,
deuxième rang**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal, à émettre un billet d'infraction avec amende, plus les frais applicables, au montant de 150.00 \$ à monsieur Carl Soucy demeurant au 220, deuxième rang à Sayabec.

Résolution 2013-09-392

**Billet d'infraction – 34, rue
Boulay**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal, à émettre un billet d'infraction avec amende étant donné que cette infraction est une récidive au montant de 500.00 \$, plus les frais applicables, à monsieur Roberto Gattuso concernant l'immeuble situé au 34, rue Boulay à Sayabec.

Résolution 2013-09-393

**Billet d'infraction – 43 à 47,
rue de l'Église**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal, à émettre un billet d'infraction avec amende au montant de 150.00 \$, plus les frais applicables, à madame Natacha Dumais et monsieur Sébastien Drisdell concernant l'immeuble situé du 43 au 47 rue de l'Église à Sayabec.

Résolution 2013-09-394

**Soumission –
Approvisionnement en
biomasse forestière**

Suite à l'appel d'offres sur invitation dans le journal l'Avant poste publié le 12 juin 2013, aucune offre n'a été acceptée par les conseillers municipaux pour ce projet car le montant de la soumission présenté par la Coop forestière était plus de 100 000 \$.

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres était sur invitation;

CONSIDÉRANT qu'après discussion entre monsieur Renaud Savard de Gestion conseil PMI et monsieur Jean-Yves Roussel, directeur de la Coop forestière,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle offre respecte les montants prévus pour l'appel d'offres du 12 juin 2013,

En conséquence, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'octroyer le contrat d'approvisionnement à la biomasse forestière à la:

Coop forestière de La Matapédia : 98 347.03 \$ (taxes
incluses)

Ce contrat inclut les saisons de chauffage suivantes : 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les quantités approximatives suivantes : 215 TMA avec 30% d'humidité ce qui revient à la même quantité que 243 TMA avec 35% d'humidité selon l'entente. La conformité de la soumission a été analysée par monsieur Renaud Savard de Gestion conseil PMI et celui-

ci recommande l'acceptation de la soumission.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

Résolution 2013-09-395

Terrains résidentiels

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la vente des terrains résidentiels appartenant à la Municipalité à 1.00 \$ du pied carré et ce à compter du 9 septembre 2013, pour les terrains desservis par les infrastructures d'aqueduc et d'égout et 0.80 \$ pour les terrains non desservis par les infrastructures.

Résolution 2013-09-396

**Soumissions – Réseau
d'aqueduc – Rue
Marcheterre**

Suite à l'appel d'offres sur invitation concernant l'achat de conduites d'eau et de conduites sanitaires pour la rue Marcheterre, quatre entreprises ont soumissionné : Distribution Brunet, Worseley, Enco et Réal Huot. La municipalité de Sayabec a procédé à l'ouverture des soumissions le mardi 13 août 2013 à 11 h. Quatre soumissions ont été déposées soient :

Distribution Brunet :	57 623.24 \$ (taxes incluses);
Worseley	56 912.40 \$ (taxes incluses);
Enco	59 476.69 \$ (taxes incluses);
Réal Huot	54 209.25 \$ (taxes incluses);

Après analyse de la soumission et jugeant celle-ci conforme et la plus basse, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder le contrat pour l'achat de conduites d'eau et de conduites sanitaires pour la rue Marcheterre à l'entreprise Réal Huot au coût de 54 209.25 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

Résolution 2013-09-397

Appel d'offres – Sous-stations

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à publier un appel d'offres sur invitation concernant les sous-stations ce qui inclut :

1. Sous-station : école;

2. Sous-station : presbytère;
3. Compteur d'énergie : hôtel de ville;
4. Compteur d'énergie : église.

Résolution 2013-09-398

**Appel d'offres -
Rhéhabilitation
environnementale – CLSC**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise LVM pour l'attestation des études environnementales pour l'avis de contamination, la rédaction d'un plan de réhabilitation sur le lot 4 348 871 (ancien CLSC) et l'estimation des coûts pour la réalisation des travaux de réhabilitation au coût de 6 250.00 \$ (taxes en sus). Trois volets feront partie de l'estimation :

1. Préparation des documents et attestation réglementaire :
3 000 \$
2. Préparation d'un plan de réhabilitation :
2 000 \$
3. Estimation des coûts pour la réalisation des travaux :
1 250 \$

20.2 Ce point est reporté à la réunion du 3 octobre 2013.

Résolution 2013-09-399

**Invitation – Fabrique de
Sayabec**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Marielle Roy, conseillère, qui présentera la politique familiale, ainsi que monsieur Jocelyn Caron, conseiller, qui portera le drapeau, à une célébration spéciale qui aura lieu le dimanche 13 octobre 2013 à 11 heures afin de permettre de souligner le lancement de l'année 2013-2014 de tous les organismes de Sayabec. Chaque organisme sera représenté par un élément particulier, que ce soit par son drapeau, la participation à l'accueil, aux lectures, à la procession des offrandes, au visuel, etc. Il n'y a aucun coût relié à cette activité.

Résolution 2013-09-400

**Invitation – Maison des
Jeunes**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'achat de 4 billets au prix de 10\$ chacun pour un total de 40 \$ afin d'assister au spectacle qui aura lieu le 19 octobre 2013 au centre communautaire de Sayabec. Ce spectacle permettra d'amasser des fonds qui contribueront à leur permettre de faire différentes activités.

Par la même résolution, les conseillers municipaux de Sayabec autorisent le paiement d'une dépense de 175 \$ afin d'appuyer la Maison des

Jeunes pour l'organisation d'une soirée qui aura lieu au centre communautaire samedi le 19 octobre 2013.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2013-09-401

Invitation – Chambre de commerce

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec, d'autoriser l'achat de deux billets, pour le Souper des Présidents-Présidentes offert par la Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia qui aura lieu le mercredi 9 octobre 2013 au centre communautaire de Sayabec au coût de 45.99 \$ (taxes incluses), par billet pour les membres, donc ce qui fera un total de 91.98 \$ (taxes incluses).

Résolution 2013-09-402

Centre sportif – Employés

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le début d'emploi de messieurs Jean-Yves Saint-Pierre et Rock Caron, préposés au centre sportif, du 9 septembre 2013 jusqu'au 12 avril 2014.

Résolution 2013-09-403

Nomination – Chemin privé

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de demander à la Commission de toponymie du Québec d'autoriser la nomination d'un chemin privé portant le numéro de lot 5 248 752 au cadastre du Québec et appartenant à monsieur Mario Bérubé. Une proposition a été soumise au conseil municipal afin que ce chemin porte le nom : Chemin Bérubé.

23. Le point numéro 23 est reporté à la séance du 3 octobre 2013.

Résolution 2013-09-404

Levée de la séance

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 55.

Résolution 2013-09-405

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'ajourner la séance au 16 septembre 2013 à 19 h 30.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier